

**Formulaire de demande de Co-financement**  
 A renvoyer à l'adresse ppecf.comifac@gmail.com



à travers la KFW



**PARTIE I**

**1. COORDONNEES DU CANDIDAT**

Nom de l'organisation / société	CIB-Olam
Nom du contact	Vincent Istace
Adresse	Pokola – Rép. Du Congo
Téléphone	+242 06 510 43 40
Fax :	
E-mail :	vincent.istace@olamnet.com

**2. TITRE DE L'INTERVENTION PROPOSEE**

Prise en compte des populations autochtones et maintien de leurs ressources dans le cadre des activités de gestion d'une société forestière certifiée

**3. STATUT INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE DU CANDIDAT**

Société Anonyme avec conseil d'Administration au capital 10.021.500.000 FCFA

**4. EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE DE L'INTERVENTION**

PAYS	REGION / PROVINCE	NOM UFA /UGF (pour les concessionnaires)
République du Congo	Sangha/Likouala	Pokola, Kabo, Loundougou-Toukoulaka et Mimbéli-Ibenga

**5. DATES PREVISIONNELLES, DUREE, BUDGET, FINANCEMENT DEMANDE**

Date début	Date fin	du	01/09/2019	au	01/03/2021
Durée	18 mois				
Budget estimé	120.655 €				
Financement demandé	84.605 €				

## 6. RESUME DU PROJET (une page maximum)

La présence de la CIB et ses activités d'exploitation forestière dans le territoire traditionnel des populations autochtones ont inévitablement influencé le mode de vie de ces populations et son évolution. De même, les rapports d'interdépendance entre les Autochtones et les Bantous ont été profondément bouleversés au cours des 15 dernières années et une véritable dynamique de changement social s'est amorcée.

Parallèlement à ces évolutions, l'application de la législation en matière de protection de la faune s'est intensifiée. La pression croissante de la chasse a en effet des effets tangibles sur la faune et est susceptible d'avoir des incidences à long terme sur les écosystèmes forestiers. Dans un contexte de menace croissante sur la faune, les mesures de lutte anti-braconnage et la gestion de la chasse villageoise sont devenues un enjeu majeur dans les concessions forestières certifiées.

La population autochtone (désignés également ci-dessous par le terme Aka ou BaYaka) représente environ 35 % de la population totale des UFA de la CIB. Ceux-ci sont traditionnellement des chasseurs-cueilleurs et possèdent un savoir très important relatif à la faune. Pourtant, les BaYaka sont généralement exclus des dispositifs de gestion de la faune ou de lutte anti-braconnage.

L'étude fournira à la CIB des éléments sur l'évolution des conditions de vie des populations autochtones dans ses UFA, ainsi qu'une analyse des rapports et de leur évolution entre les populations autochtones et bantoues. Elle procurera suffisamment d'informations pour permettre à la CIB de déterminer son implication directe et indirecte dans la dynamique de changements en cours. Elle devra également permettre à la CIB de se faire une idée précise de l'impact des actions de développement mises en place, mais également des solutions à envisager pour permettre aux populations autochtones de bénéficier du droit au développement tout en préservant leurs spécificités et leur culture.

L'objectif principal de ce projet est d'assurer la prise en compte des droits et pratiques traditionnels des populations autochtones dans les activités de gestion durable d'une société certifiée, et plus particulièrement les aspects liés à la gestion de la faune. Autrement dit, de concilier l'exploitation raisonnée de la forêt et la protection de la faune avec la survie des peuples autochtones.

Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Conduire une évaluation des actions et politiques mises en place à destination des peuples semi-nomades par la CIB, mais aussi par les différentes ONG nationales et internationales, voire églises s'intéressant tout particulièrement aux Autochtones ;
- Réaliser une mise à jour des données sociales qualitatives relatives aux peuples semi-nomades vivant dans les concessions de la CIB ;
- Identifier les mécanismes exacerbant les illégalités et injustices, notamment dans les activités et actions mises en œuvre par la CIB
- Comprendre comment les activités de la CIB peuvent conduire à créer des inégalités et injustice alors même qu'elle cherche à les atténuer.
- Identifier les besoins et les freins en matière de santé et collecter des données afin de participer à l'amélioration de l'accès à la santé et aux structures sanitaires des populations autochtones, en ne les dissociant pas des autres populations pauvres en souffrance ;
- Accompagner la Cellule sociale /développement de la CIB dans la mise à jour de données de références pertinentes et permettant le suivi des conditions de vie des peuples semi-nomades sur le long terme ;
- Au delà d'un état des lieux des addictions aux alcools, importés ou de fabrication locale, une attention toute particulière sera aussi accordée aux médicaments manufacturés (contre-

façons et « faux médicaments », médicaments « licites et « illicites), détournés de leurs usages thérapeutiques, qui semblent de plus en plus accessibles aux salariés d'entreprises

- Faire des propositions originales dans le domaine des droits de l'Homme, des Autochtones, par exemple, en entamant une réflexion sur la protection des droits des populations sur les territoires de leurs sources et rivières, fournisseurs d'eaux domestiques, mais aussi potentiellement d'or et de diamants attirant des convoitises agressives.
- Une fois la cartographie des zones, voire microlieux, permettant l'accès à la couverture téléphonique, réalisée par la CIB, il serait intéressant d'anticiper l'usage de téléphones multimédias remis à des collaborateurs de la CIB, à des relais communautaires, que ce soit pour améliorer la réponse à des alertes, la diffusion de messages, programmes relatifs à la santé et aux droits de l'Homme : dès à présent, nous proposons de tester des usages de ces « cabines téléphoniques » (lieux isolés de réception du réseau) et de facilitation d'accès aux nouvelles technologies pour les personnes appartenant aux communautés semi-nomades.
- Améliorer la connaissance des impacts à moyen et long-terme des activités de la CIB sur les peuples autochtones, et d'autre part d'améliorer les mesures de compensation et les actions sociales déjà mises en place depuis les débuts de la certification.
- Déterminer les menaces sur la faune et proposer des mesures de protection de celle-ci, dans une UFA densément peuplée et où les populations autochtones sont majoritaires dans les campements et les villages. Afin de mettre en place un processus de gestion participatif de la faune, un diagnostic de l'état initial s'impose. En effet, les études réalisées dans le cadre du plan d'aménagement se sont limitées à déterminer la répartition des espèces phares dans l'UFA, sans prendre en compte les pratiques de chasse et le commerce des produits fauniques. Les mesures de protection de la faune devront impérativement être intégrées dans une démarche anthropologique de compréhension des impacts de la CIB sur les populations autochtones. Elle devront donc aller au-delà de mesures « répressives » et « limitatives » classiques et prendre en compte les aspects liés à la sécurité alimentaire, les traditions culturelles et la pérennité de la chasse traditionnelle pour les communautés autochtones.
- Développer un outil de collecte de données faune à destination des populations autochtones, ainsi qu'une méthode de traitement automatisée de ces données.

L'intervention sera mise en œuvre par une équipe mixte composée d'une anthropologue spécialisée dans l'impact des politiques environnementales sur les communautés locales et les peuples autochtones, une spécialiste des mesures de protection de la faune dans le Bassin du Congo et une étudiante PhD en anthropologie, membre d'un groupe de recherche international<sup>1</sup> travaillant notamment au développement d'interfaces pour smartphones et d'applications cartographiques à destination des populations forestières d'Afrique centrale. Cette étudiante sera encadrée par un anthropologue connaissant particulièrement bien la région et ayant participé au développement du FSC dans le bassin du Congo.

Les TDR de références des 3 travaux sont annexés à ce document.

---

<sup>1</sup> Extreme Citizen Science (ExCiteS) <https://www.geog.ucl.ac.uk/research/research-centres/excites>

## **PARTIE II : L'INTERVENTION**

### **Section 1 : CONTEXTE**

#### **7. MOTIVATION DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)**

Après plusieurs années de politiques et actions de la CIB en faveur des populations autochtones, le principal constat est que les résultats ne sont pas ceux escomptés et que de nombreuses difficultés subsistent : les peuples autochtones subissent toujours de nombreuses discriminations et restent les populations les plus marginalisées et celles ayant le moins bien tiré parti des changements et opportunités socioéconomiques de la zone.

Pour diverses raisons, les BaYaka sont mis à l'écart des structures de gestion de la faune tels que le PROGEPP<sup>2</sup>, que soit au niveau du pilotage des projets ou lors des recrutements du personnel de terrain. Les Autochtones sont souvent engagés pour certaines tâches secondaires mais ne sont pas réellement impliqués à tous les niveaux du projet. Leur rôle important dans la gestion de la faune n'est pas reconnu et est généralement occulté. D'une part, les Autochtones sont généralement marginalisés et mis à l'écart dans la gestion de la chose publique pour des raisons culturelles. D'autre part, la mise en œuvre de mesures de conservation et le déploiement d'écogardes a parfois conduit à une forme de rupture dans l'usage traditionnel de la forêt. Il en résulte dès lors une certaine frustration parmi ces populations. Il existe donc un enjeu crucial de contribuer à la mise en valeur de leur savoir et pratiques traditionnelles. De plus, il semble évident que le savoir traditionnel des autochtones permettrait d'améliorer les mesures de protection de la faune sauvage en général, et la lutte anti-braconnage en particulier. Diverses expériences pratiques ont démontré que plus les communautés locales sont impliquées dans le développement du processus de gestion, plus les chances de succès sont élevées<sup>3</sup>.

L'indicateur 3.1.12 du référentiel FSC exige qu'il existe des mécanismes spécifiques et culturellement adaptés permettant aux peuples autochtones de participer à la planification et l'évaluation des activités de gestion forestière sur leur territoire et ressources. De plus, l'indicateur 6.2.11 demande que le gestionnaire forestier appuie la gestion communautaire de la faune<sup>4</sup>. Enfin, le critère 3.4 exige que les peuples autochtones reçoivent des compensations pour l'application de leur savoir écologique traditionnel dans les opérations forestières. La CIB emploie des autochtones dans les travaux d'inventaires forestiers ou pour la réalisation d'inventaires faunistiques. Bien que ces employés soient rémunérés pour leur travail personnel, on peut considérer que leurs compétences proviennent d'un savoir traditionnel appartenant à l'ensemble de la communauté. C'est donc la communauté tout entière qui devrait bénéficier d'une rémunération pour ces services. Dès lors, il conviendrait de trouver des techniques permettant à tous les membres de la communauté de fournir des services et d'être rémunérés pour ceux-ci, de manière plus large que dans le cadre de contrats de travail individuels.

La CIB va tester l'intégration de données relatives aux concentrations de grands singes dans ses inventaires d'exploitation, de manière à planifier l'exploitation en limitant l'impact sur les chimpanzés, particulièrement abondants dans certaines assiettes de coupe. Ces inventaires pourraient être significativement enrichis s'ils étaient croisés aux données récoltées en continu par les populations autochtones dans le cadre de leurs activités traditionnelles. L'application informatisée qui sera développée dans le cadre de ce projet permettra dès lors aux populations autochtones de s'impliquer de manière concrète dans la gestion de la faune et de bénéficier d'une rémunération pour l'utilisation de leurs connaissances.

<sup>2</sup> Partenariat tripartite mis en place depuis 1999 entre l'Etat congolais, l'ONG WCS et la CIB

<sup>3</sup> FAO/CIFOR/CIRAD/UICN. 2017. Diagnostic approfondi pour la mise en œuvre de la gestion communautaire de la chasse villageoise: Guide pratique et exemples d'application en Afrique Centrale.

<sup>4</sup> La gestion communautaire de la faune doit être comprise dans ce contexte comme une méthode de gestion participative adaptée aux besoins locaux et durable en ce qui concerne l'utilisation, les capacités et la ressource faunique.

## 8. CONTEXTE DE L'INTERVENTION (150 mots maximum)

Principal fournisseur d'emploi de la région avec environ 1.500 emplois permanents, la CIB a transformé le petit village de pêcheurs de Pokola en véritable cité industrielle de plus de 15.000 habitants, et est encore aujourd'hui le principal pôle d'attraction du nord Congo.

La CIB-Olam gère trois UFA peu peuplées et riches en faune (grands singes, éléphants etc.). Ces UFA étant dans la périphérie du Parc Nouabalé Ndoki, un partenariat tripartite avec l'ONG WCS et l'Etat congolais a vu le jour en 1999 afin de mettre en place un dispositif de lutte anti-braconnage et diverses mesures de gestion de la faune (PROGEPP). Depuis, la CIB-Olam a acquis une nouvelle concession forestière au Nord Congo en 2016, l'UFA Mimbéli-Ibenga. Cette concession est très densément peuplée (> 5 hab./km<sup>2</sup> dans cette UFA, contre 1 hab./km<sup>2</sup> dans le reste du Nord Congo) et est relativement pauvre en faune sauvage.

Ainsi, la densité de population très importante et le réseau de communication très dense impliquent, de repenser le système de lutte anti-braconnage pour pouvoir certifier FSC cette UFA. Cette situation est inédite dans les zones forestières du Nord Congo. Il est donc nécessaire d'entamer une réflexion préalable afin d'optimiser le système de lutte anti-braconnage qui sera déployé dans cette concession (postes fixes, patrouilles mobiles, renseignement etc.) afin de pouvoir répondre de façon satisfaisante aux exigences du standard FSC-FM. Ces mesures devront impérativement intégrer les spécificités sociales et culturelles de la zone afin d'être acceptées par les populations et durables sur le long-terme.

Bien que des programmes et actions spécifiques à destination des Autochtones et des femmes soient développées, notamment dans le cadre des normes de responsabilités sociales, ces populations peinent souvent à tirer avantage des actions et projets développés en leurs faveurs. Dans ce contexte, la CIB souhaite travailler sur des approches et avec des partenaires différents afin de développer de nouvelles pistes d'actions à destination de ces populations et de manière générale à destination des peuples autochtones.

## 9. DEFINITION DE L'OBJECTIF POURSUIVI (500 mots maximum)

Il est ici rappelé que, dans une perspective d'une protection des droits des Autochtones mais aussi des populations locales, il conviendra d'étudier leurs usages et droits acquis, contemporains et anciens, matériels et mystiques, sur les sources, points d'eau et rivières des campements d'activités saisonnières (pêche, fruits, chenilles, chasse...). C'est souvent dans certains de ces lieux que fleurissent l'orpaillage et/ou la recherche de diamant avec recrutement/spoliation de jeunes travailleurs, notamment Aka, sans compter les divers commerces associés.

Il est aussi rappelé qu'un des objectifs spécifiques de l'intervention est de certifier FSC-FM l'UFA de Mimbéli-Ibenga, soit 650.000 ha. Ce qui viendrait compenser les pertes récentes de superficies certifiées FSC-FM au Cameroun.

Si le nouveau plan faune, prenant davantage en considération les aspects anthropologiques du braconnage et de la chasse villageoise, permet de définir une approche plus efficace en matière de gestion de lutte anti-braconnage dans ce contexte particulier, elle pourra également servir de base pour créer ou améliorer le fonctionnement des USLAB<sup>5</sup> d'autres concessions voisines. De plus, une meilleure connaissance des réseaux de braconnage et de circulation du trafic d'ivoire dans le Nord Congo permettra d'améliorer les stratégies mises en place avec le soutien de l'ACFAP<sup>6</sup>.

Le projet permettra aux communautés autochtones de valoriser leur connaissance traditionnelle de la faune et leur aptitude à déceler les activités anthropiques au sein de leurs zones d'activité. Les tablettes ou smartphones équipés de GPS sont utilisables par des populations peu familiarisées avec les outils numériques si des interfaces adaptées sont développées et si un travail de formation est effectué. Ils ont l'avantage de pouvoir compiler facilement de grandes quantités de données et de leur associer un positionnement géographique précis. Grâce au développement d'une méthodologie et d'un logiciel de traitement de données, les BaYakas s'approprient ces données et deviendront de facto propriétaires de données élaborées et non de données brutes. Ces données pourront ensuite être mises à disposition ou vendues à des ONG de conservation de la nature, des institutions scientifiques ou des sociétés privées travaillant dans la zone.

Des plates-formes web permettent aujourd'hui à des associations de présenter leurs projets forestiers et de communiquer sur leurs activités, de manière à les connecter à d'autres organisations et partenaires potentiels à travers le monde<sup>7</sup>. Il est dès lors envisageable qu'un volet de l'application de traitement de données soit également développé en sens. Cela permettrait de donner une visibilité très large aux activités de gestion de la faune menées par les communautés autochtones.

## 10. BÉNÉFICIAIRES ET PARTIES PRENANTES (400 mots maximum)

Les bénéficiaires du projet sont : les populations BaYaka, la CIB-Olam, les sociétés forestières évoluant dans le même environnement socio-économique et le FSC.

L'étude renforcera les mesures permettant aux BaYaka de continuer à vivre dans un environnement naturel répondant à leurs besoins traditionnels. Pour les BaYaka souhaitant adopter un mode de vie plus moderne et souhaitant s'insérer dans le circuit économique classique, l'étude conseillera la CIB dans ses mesures de compensation et les mesures d'intégration à mettre en place. Le projet permettra aux BaYaka de se sentir valorisés et contribuera à faire évoluer les mentalités des communautés locales vis-à-vis des populations autochtones. En valorisant les connaissances liées à la faune, le projet permettra aux BaYaka de pérenniser ces connaissances et les incitera à conserver ce savoir traditionnel. De plus, ces données pourraient constituer une source de revenus significative pour les BaYaka dans le cadre de campagnes de collectes de données menées par les ONG de conservation ou par des sociétés (révision de plans d'aménagement forestiers, études d'impact pour les sociétés forestières ou minières etc.). A un niveau plus général, le projet permettra d'informer et d'orienter les politiques de gestion de la faune impliquant les communautés autochtones.

La CIB-Olam bénéficiera du projet via l'amélioration de ses relations avec les communautés BaYaka, qui se sentiront écoutées et impliquées dans les activités de gestion de la faune. De plus, les

<sup>5</sup> USLAB : Unités de Surveillance et de Lutte Anti-Braconnage

<sup>6</sup> ACFAP : Agence Congolaise de la faune et des Aires Protégées

<sup>7</sup> Voir notamment <https://explorer.openforests.com/>

connaissances apportées par les BaYaka via le projet permettront d'améliorer les pratiques de la CIB-Olam en matière de gestion forestière en général et de gestion de la faune en particulier.

A un niveau plus général, le projet permettra d'informer et d'orienter les politiques sociales des entreprises du Bassin du Congo confrontées aux mêmes problématiques.

Le projet bénéficiera indirectement au FSC par une meilleure implication des communautés BaYaka dans les activités de gestion et la certification forestière. Ce résultat permettra de démontrer la valeur ajoutée de la certification forestière pour les communautés autochtones.

Nom de l'intervenant	Organisation ou structure	Rôle et contribution au projet
Dr Marinne Robillard	Anthropolinks	Ethnologie, anthropologie, politiques RSE
Corinne Maréchal	Consultante faune	Gestion de la faune, légalité
Alice Vittoria	Department of Anthropology - University College London	Anthropologie, développement d'applications informatisées
Dr Jerome Lewis	Co-directeur du groupe de recherche ExCiteS - Superviseur d'Alice Vittoria	Anthropologie, relations Autochtones/compagnies forestières

## Section 2 : L'INTERVENTION

### 11. QUEL EST LE DEGRE D'INSERTION DE L'INTERVENTION DANS UNE DEMARCHE D'ECOCERTIFICATION ? (200 mots maximum).

Dans le cadre du processus de certification FSC, les exploitants forestiers doivent prouver en regard des Principes 6 et 8 que l'état de la forêt et les impacts environnementaux de la gestion forestière ont été évalués, et que des pistes pour l'amélioration de la protection de la faune ont été proposées.

L'indicateur 3.1.12 du référentiel FSC exige qu'il existe des mécanismes spécifiques et culturellement adaptés permettant aux peuples autochtones pygmées de participer à la planification et l'évaluation des activités de gestion. De plus, l'indicateur 6.2.11 demande que le gestionnaire forestier appuie la gestion communautaire de la faune. Enfin, le critère 3.4 exige que les peuples autochtones reçoivent des compensations pour l'application de leur savoir écologique traditionnel concernant les systèmes de gestion dans les opérations forestières. Le type d'application informatisée qui sera développé permet aux populations autochtones de s'impliquer de manière concrète dans la gestion de la faune et de bénéficier d'une rémunération pour l'utilisation de leurs connaissances.

### 12. EN QUOI L'INTERVENTION REpond-ELLE AUX OBJECTIFS GENERAUX DU PPEFC? (200 mots maximum)

*Consultez les notes directives pour obtenir des informations sur les domaines thématiques du PPEFC et son cadre logique en annexe IX des conditions particulières*



Les activités envisagées sont inscrites dans les priorités émises par le PPECF et répondent aux objectifs opérationnels définis par ces priorités. Les objectifs poursuivis sont aussi en adéquation avec les besoins identifiés par le PPECF. Notamment :

- La mise en œuvre d'approches adaptées à la gestion de la faune
- La promotion de mécanismes permettant d'engager toutes les communautés dans le processus et de créer une culture de la participation
- Le développement d'une approche vers les populations Autochtones BaAka
- L'amélioration de la visibilité de « microprojets PSE » par une application web permettant aux communautés de se faire connaître et de bénéficier d'un accès potentiel à du crowdfunding

### **13. HYPOTHESES & RISQUES (200 mots maximum)**

***Indiquer les mesures d'atténuation des risques.***

Des facteurs externes peuvent affecter le niveau des résultats prévus. Les hypothèses identifiées décrivent les conditions nécessaires qui doivent exister pour que l'intervention se déroule comme prévu. Il s'agit notamment des hypothèses suivantes :

1. La CIB-Olam maintient son engagement dans la mise en œuvre d'une politique RSE forte
2. Les communautés locales et peuples autochtones participent activement aux études préparatoires et à la mise en œuvre des actions du projet
3. Le financement de l'intervention est assurée
4. Les autorités locales ainsi que les ONG locales et internationales indirectement impliquées collaborent